

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 30 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 25 janvier 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Elyane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M Thierry TISSERAND
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Florent MONEYRON
M. Gilles BERGAMI	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Michelle CIERGE
Mr Daniel PEYNON	Mr Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Séverine VIAL
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	

Suppléant présent : M. BEAL PhilippeEtaient représentés (procuration) :

- M. DAUDUIT Cédric donne pouvoir à Mme BRUSSAT Elisabeth
- Mme FORESTIER Annick donne pouvoir à M. PEYNON Daniel
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à M. BOURNAT Christian
- M. COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France
- M. LUCAS Antoine donne pouvoir à M. DUPOUE Yannick
- M. MARQUET Gilles donne pouvoir à Mme GRANET Elyane
- Mme GROUIEC Isabelle donne pouvoir à M. TISSERAND Thierry
- M. DERBIAS Jean-Louis donne pouvoir à M. MONEYRON Florent
- M. BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absent : Mme OLIVON Anne-Marie**VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 / Représentés : 10 Votants : 35**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

objet : Tourisme - topoguide de randonnée - modalités de vente

TOURISME - TOPOGUIDE DE RANDONNEE MODALITES DE VENTE

VU la délibération en date du 24/01/2023 relative à la nouvelle convention d'édition, de maintenance, de distribution et de diffusion des circuits de randonnées pédestres en Livradois-Forez 2023-2027 ;

Une nouvelle édition du topoguide de randonnée « Entre Dore et Allier » a été réceptionnée en fin d'année 2023 ; édité à 1000 exemplaires, le topoguide présente 15 fiches d'itinéraires pédestres et 2 circuits spécifiques VTT.

Madame la Présidente rappelle que celui-ci est vendu à 6€ l'unité, et que la Maison du Tourisme du Livradois-Forez assure la diffusion et la vente du topoguide dans les Bureaux d'information touristiques, librairies, maisons de la presse et auprès des prestataires touristiques volontaires.

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- La fixation d'un prix de vente à 3.60€ pour les communes de la CCEDA qui souhaiteraient acquérir le topoguide, précision faite que ce prix est identique à celui de la Maison du Tourisme du Livradois-Forez ;
- Confirme la possibilité de vente par la CCEDA de topoguide auprès de structures extérieures (associations) au prix de 6€ sachant que le réseau de vente établi par la MDT est à privilégier ;
- Confirme que 150 exemplaires du topoguide seront déstockés et conservés par la CCEDA pour dons lors de manifestations organisées par la CCEDA (Festi 14, lot JNCP, en interne CCEDA) ;
- Indique qu'au niveau des modalités comptables, une facture et un titre seront émis par la CCEDA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 01^{er} février 2024
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente